

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-389-1929 Soldes.

n° 48-389-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 avril 1929

Numéro JO

n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro

30 avril 1929

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel du Chef de chantier Ahmed Abdourah est porté de 150 à 500 francs à compter du 1er mai 1929.